

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC62

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 6

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au deuxième alinéa du même article, les mots : « et l'autorité établissent, chacun pour ce qui le concerne, un » sont remplacés par les mots : « établit son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.